



VERSION DEFINITIVE

CONSEIL MUNICIPAL

**Procès-verbal intégral de la séance du
28 janvier 2016**



SAINT-CLLOUD



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

LE MAIRE fait l'appel : **31 membres sont présents.** Eric SEYNAVE, Virginie RECHAIN, Alexandre BOCCQUILLON, Elisabeth CALGARO ont donné pouvoir respectivement à Caroline CHAFFARD-LUÇON, Eric BERDOATI, Dominique LEBRUN, Sophie MICHAUD.

LE MAIRE

Avant d'adopter le Procès-verbal, je vous propose d'élire Monsieur Sacha GAILLARD comme secrétaire de séance. Pas d'objection ? Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE (Délibération n° 1)

LE MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÉDE, dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de Sacha GAILLARD.

Adoptée par 35 voix.

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2015

LE MAIRE

Nous avons le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2015 à adopter. Y-a-t-il des observations ? Pas d'observations. Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? **Il est adopté à l'unanimité.** Je vous remercie.

II - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire rend compte des 17 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil municipal :

Marchés de travaux et missions consécutives (2 décisions) :

- > Maîtrise d'œuvre pour la réfection de l'étanchéité des deux bassins et du système d'exploitation de la piscine des Tourneroches.
- > Travaux d'entretien des bâtiments communaux (Lots 1 à 8 : marchés à bons de commande ; lots 9 et 10 : marchés à prix global et forfaitaire).

Marchés et Contrats : fournitures et prestations de services (4 décisions) :

- > Fourniture et services de téléphonie mobile – Avenant n°1.
- > Accès à Internet EDF pour le suivi des factures et des consommations des bâtiments communaux.
- > Animation de la soirée des vœux du personnel municipal organisée le 8 janvier 2016.
- > Capture, ramassage, transport des animaux errants ou décédés sur la voie publique et exploitation de la fourrière animale.

Affaires juridiques et domaniales (7 décisions) :

- > Nomination d'un avocat pour représenter la ville et défendre ses intérêts dans le cadre des projets de recours et question prioritaire de constitutionnalité dirigés contre le décret n° 2015-1657 du 11 décembre 2015.
- > Exercice du Droit de Préemption sur l'ensemble immobilier 11/13, rue de l'Eglise.
- > Conventions d'occupation domaniale pour des logements situés 60 rue Gounod, 31 rue Royale, 2-4 rue des Ecoles, 8 Place Silly (4 décisions).
- > Aliénation de 2 véhicules.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 Janvier 2016

Finances communales (2 décisions):

- > Réalisation d'un prêt de 2 000 000 € auprès de la Banque Postale.
- > Convention de ligne de trésorerie Interactive avec la Caisse d'Épargne.

Organisation de manifestations municipales (2 décisions) :

Médiathèque municipale : - Deux séances de contes le 6 février 2016, exposition « La forêt rêvée » du 14 avril au 17 juillet 2016.

III - COMMUNICATIONS

COMMUNICATION D'ERIC BERDOATI Maire de Saint-Cloud

J'avais 2 communications à vous faire :

> Tout d'abord, vous présenter Madame Nathalie BERNARD qui nous a rejoint le 4 janvier 2016. (*Applaudissements de l'Assemblée*). Madame BERNARD va succéder aux fonctions de Direction Générale des Services de la Mairie. Madame BERNARD est une professionnelle de la Fonction Publique Territoriale puisqu'elle nous vient d'une commune du 77 (Seine et Marne) où elle était déjà Directrice Générale des Services. Après avoir reçu et auditionné plusieurs candidats, notre choix, puisque pour décider j'avais dans le cursus final (sur les 3 derniers choix) demandé à Monsieur SEYNAVE et à Monsieur LEBRUN d'être à mes côtés pour faire ce choix, s'est porté unanimement sur Madame BERNARD qui nous a rejoint, et qui s'est mise au travail. Nous la félicitons pour son arrivée réussie.

> Vous savez que depuis un certain temps, j'avais émis un certain nombre de réserves sur le texte qui instaure la Métropole du Grand Paris, notamment sur la loi NOTRE datant du mois d'août 2015. Aussi, conformément à ces réserves que j'avais émises, j'ai donc engagé une procédure devant le Conseil d'Etat pour attaquer. En effet, quand vous engagez une procédure, il faut le faire par rapport à un fait, à un document ou à quelque chose qui vous est opposable. J'ai donc pris en compte le décret qui nous a été notifié le 11 décembre 2015, fixant le périmètre du territoire, pour attaquer la Métropole du Grand Paris et surtout, dans le cadre de cette procédure devant le Conseil d'Etat, soulever une question prioritaire de constitutionnalité, sur la constitutionnalité ou la non constitutionnalité de la dissolution des intercommunalités légitimement élues en mars 2014.

Fin décembre 2015, cette procédure a été transmise et a été notifiée aux Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur début janvier 2016, qui ont envoyé une réponse. Pour l'instant, nous sommes dans le cadre d'un échange de procédure écrite. Nous serons auditionnés la semaine prochaine devant le Conseil d'Etat sur l'issue ou la suite de cette procédure.

Le point fort de notre procédure n'est pas tant l'attaque qui est faite devant le Conseil d'Etat sur le décret (il faut être honnête, cela est assez faible juridiquement) mais nous ne cherchons pas non plus à renverser ce décret. Ce que nous cherchons surtout était d'avoir un moyen juridique pour poser une QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité) et donc là nous sommes un peu plus forts, parce que quand on voit la réponse du Ministre de l'Intérieur, qui est assez conséquente en termes de volume de papier (cela fait 8 pages je crois), en fait, il ne traite quasiment pas le sujet que je soulève.

En effet, il nous parle de la juste proportion de la répartition du nombre d'élus de Saint-Cloud par rapport à l'ensemble du territoire. Et tout cela, ce sont des problèmes que je n'ai absolument pas soulevés en droit, ce n'est pas un moyen que j'ai retenu dans ma QPC. La QPC, elle est très simple : est-il constitutionnel ou inconstitutionnel de dissoudre une strate légitimement élue, alors qu'elle n'a exercé qu'1/3 de son mandat pour les 3/4 des élus, puisque je vous rappelle que Cœur de Seine avait 40 élus, 31 voient leur mandat disparaître après à peine 1/3 de leur mandat effectué.

Donc, cela, ils n'y répondent pas beaucoup, sauf à un moment où ils finissent par dire que la loi MAPTAM, qui avait été adoptée en janvier 2014, prévoyait la dissolution des intercommunalités dans son article 12 qui fixait la Métropole. Evidemment, les électeurs étaient tous parfaitement informés quand ils ont voté les tenants et les aboutissants de la loi MAPTAM, 2 mois plus tard, en mars 2014.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 Janvier 2016

Il y a juste un petit problème, c'est qu'ils reconnaissent ensuite dans le même mémoire en réponse que : globalement, ils disent qu'il fallait bien reconnaître les Intercommunalités puisque la loi NOTRE du 7 août 2015 fixait de nouveaux territoires et donc implicitement obligeait à la disparition des intercommunalités. Donc, ils reconnaissent que le fait générateur, et c'est important sur le plan de la stratégie de droit dans cette affaire, qui a amené la dissolution des intercommunalités est bien la loi NOTRE adoptée le 7 août 2015, donc postérieurement à l'élection de mars 2014 (ou alors j'ai un petit problème de chronologie de calendrier...).

D'ailleurs, ils ajoutent, qu'ils ne comprennent pas l'objet de ma QPC, puisque, dans ce cas-là, le législateur n'a porté atteinte à aucune durée de mandat d'aucun élu. C'est tout de même étonnant, ou alors je n'ai pas compris que nous étions dissous à l'intercommunalité Cœur de Selne depuis le 31 décembre 2015... enfin, c'était un mandat de 6 ans, donc il a bien été à terme au bout de 18 mois à peu près, donc nous avons répondu. Nous avons même trouvé une jurisprudence qui va dans notre sens, puisque la ville de Combs-la-Ville a, en référé devant le Tribunal Administratif au mois de décembre 2015... vous savez que nous sommes nous dans le cadre de la Métropole, mais que le schéma intercommunal est valable pour l'ensemble des départements, y compris ceux de la Grande Couronne. Aussi, la ville de Combs-la-Ville, qui se retrouve dans une nouvelle intercommunalité, a fait un référé devant le Tribunal Administratif pour attaquer le périmètre de sa nouvelle intercommunalité et a soulevé, dans le cadre de cette procédure, une QPC identique à la mienne.

Là, le jugement rendu par le Tribunal Administratif en décembre 2015 est le suivant : il demande à ce que la QPC soit transmise. Et dans l'attente de la réponse de la QPC, il suspend la procédure de fusion de mise en place des intercommunalités, donc c'est une sorte de sursis à statuer et une demande de suspendre le processus d'intercommunalités en cours, donc c'est quand même très fort et cela va tout à fait dans notre sens. Tout cela ne veut pas dire que nous allons gagner la semaine prochaine devant le Conseil d'Etat et nous allons voir ce qui est prévu de faire.

Le Conseil d'Etat n'a pas obligation de transmettre la QPC que j'ai soulevée au Conseil Constitutionnel. C'est lui qui en apprécie l'opportunité en fonction d'un certain nombre de critères de droit, ou de jurisprudence. Nous verrons lors de l'audience qui a lieu la semaine prochaine, le délibéré, normalement, sera aux alentours des 3 semaines, donc nous n'aurons pas de réponse la semaine prochaine, mais nous aurons un peu la tendance. Après, nous aurons le délibéré, et nous verrons si dans le délibéré la question prioritaire de constitutionnalité est transmise au Conseil Constitutionnel.

Voilà l'état de l'art sur ce dossier, je souhaitais vous en faire part, et bien évidemment j'ai informé mes 11 collègues du nouveau territoire de cette démarche juridique, et je les tiendrai également informés quand j'aurai plus d'informations sur ce dossier.

Voilà pour les communications. Monsieur CAZENEUVE, bien qu'il n'y ait pas lieu à débat car c'est une communication...

PIERRE CAZENEUVE

Je voulais juste savoir : est-ce que vous n'auriez pas 60 parlementaires pour la poser cette QPC ? Parce que là, vous voulez passer par le Conseil d'Etat, mais vous pouvez aussi...

LE MAIRE

Non ce n'est pas possible. Parce que c'est une procédure qui a déjà été faite et déjà utilisée dans le cas du déferrement de la loi NOTRE devant le Conseil Constitutionnel. Donc, cela a déjà été fait, sauf qu'il n'avait pas traité, et heureusement pour moi sinon je n'aurais pas eu le droit de poser la QPC ensuite, parce que, une fois que c'est tranché par le Conseil Constitutionnel vous ne pouvez plus revenir dessus. Donc, la loi NOTRE a été déférée par les parlementaires devant le Conseil Constitutionnel, mais heureusement, enfin nous nous étions un peu organisés ceci dit, ils n'avaient pas traité cette question spécifique.

Monsieur LEBRUN.

COMMUNICATION DE DOMINIQUE LEBRUN

1^{er} Adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la Voirie et des Transports

Je vous remercie Monsieur le Maire.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 Janvier 2016

J'ai 2 sujets :

> **Le premier sujet** : faire un bilan rapide des travaux du viaduc. Un certain nombre de personnes se posent des questions, est-ce que c'est fini ou pas fini ? Donc, les travaux de protection phonique sont bien terminés, par contre, il est vrai qu'il y a des échafaudages en 3 endroits sur la partie province - Paris. Et là, ce sont des travaux (je vous donne les termes techniques) de mise sous protection cathodique du béton pour stopper la corrosion due au sel de dessalage, c'est-à-dire que nous sommes dans du très précis, du scientifique, du technique.

Mais, ces travaux-là qui ne sont que des travaux de jour vont durer encore au moins un an (un sens actuellement, l'autre sens ensuite). C'est très peu gênant tant en terme de bruit qu'en terme d'emprise sur le terrain, mais c'est, je dirais, la dernière phase mais qui n'est pas directement liée au problème phonique. Il y a toujours un problème d'eau qui coule, lorsque cela tombe un petit peu, sur le joint de dilatation qui est globalement (sous le viaduc) au droit du bridge. Cela, normalement, devrait être réglé dans le courant de la semaine prochaine. Enfin, il y a bien des études de bruit qui vont être menées pour comparer la situation avant et la situation maintenant. Donc, ce que nous pouvons dire aujourd'hui, le gros des travaux est terminé, les murs anti bruit sont terminés et nous sommes en train d'apporter un certain nombre de finitions à la mise en œuvre de tout cela.

> **Le deuxième sujet** : vous le remarquez tous, il faut vraiment lancer un nouvel appel au sens civique de chacun pour le respect des dates de dépôt des déchets. Rappeler, dans le même temps, que nous venons de publier une chose, tout particulièrement, qu'il est interdit de déposer des objets encombrants sur le trottoir en dehors des jours de collecte. C'est évident, au-delà de la question du tri, il en va de la propreté de notre ville ! Je rappelle aussi que l'on peut déposer les encombrants à la déchèterie mobile qui est présente tous les 4^{èmes} vendredi du mois sur le parking du Pré Saint-Jean entre 14 h 00 et 18 h 30, et que nous avons 3 bornes textiles (l'une sur le Marché de Montretout, la seconde à l'entrée du mail des Côteaux, et la troisième à l'entrée du parking du gymnase Fouilleuse). Je pense qu'il est utile de rappeler ça.

Et puis, nous allons vous le distribuer largement (si vous en voulez, on va vous en distribuer), mais c'est très bien fait et j'espère qu'on notera quelques progrès. Pour les sapins, on a vu que, malgré ce que nous avons pu dire que les sapins étaient ramassés au mois de janvier le mercredi matin, eh bien nous avons des sapins toute la semaine. C'est ainsi ! Mais, si chacun pouvait faire un petit effort, ce serait tellement mieux !

Je vous remercie.

LE MAIRE

Merci Monsieur LEBRUN.

Madame CHAFFARD-LUÇON.

COMMUNICATION DE CARLINE CHAFFARD-LUÇON 4^{ème} Adjoint au Maire en charge des Grands Projets et du Commerce

Merci Monsieur le Maire.

L'opération de dynamisation du Marché des Mitons a eu lieu, comme au Marché de Montretout, avec une opération de distribution de tabliers qui a été un succès, les clients étaient très contents.

Travaux de peinture des allées du marché de Montretout dans le cadre de la redynamisation de ce marché. Ces travaux se dérouleront pendant les vacances scolaires d'avril, soit du lundi 18 au vendredi 29 inclus. Le marché sera fermé les mercredi 20 et 27 avril. Nous étudions avec notre gestionnaire de marché la possibilité d'installer le marché à l'extérieur le samedi 23 avril.

LE MAIRE

Merci.

Madame PINAULOT.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

COMMUNICATION DE BRIGITTE PINAUDT

5^{ème} Adjoint au Maire en charge de la Petite Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse

Merci Monsieur le Maire.

L'Éducation :

Le Comité de la Caisse des Écoles accompagne chaque année financièrement les écoles maternelles et élémentaires dans la création de projets d'activités, préalablement validés par l'IEEN (Inspectrice de l'Éducation Nationale), en leur octroyant des subventions qui sont versées sur le compte des coopératives des écoles.

Ces projets sont soumis à une commission d'arbitrage et de sélection au cours de laquelle les directions d'écoles et des enseignants viennent présenter leurs projets. Cette année, cette subvention s'est montée à 11 550 Euros.

Dans le cadre du plan Vigipirate, un audit de sécurité des écoles est piloté par le Major SINGIER, référent de la Police Nationale en matière de Prévention et de Sécurité, accompagné par un agent du service Éducation (PEEJ). Cet audit impose une visite complète de tous les établissements (y compris les collèges et les lycées de la ville). Il a déjà commencé au sein des écoles du Val d'Or et de l'élémentaire des Coteaux, et ce matin l'école de la Fouilleuse, ces audits donnent lieu à un certain nombre de préconisations que nous allons mettre en place par la suite.

Un parcours olympique des Hauts-de-Seine a été initié par la Direction académique. L'objectif de ce projet est de travailler avec les élèves des écoles primaires et des collèges du département sur les valeurs de l'olympisme. Un drapeau olympique tourne dans chacune des circonscriptions, chaque jour dans une ville différente, dans le courant du mois de février. Le relais est passé par les élèves d'une classe volontaire d'une ville à une autre d'une ville voisine dans le cadre d'une cérémonie en présence des IEN et des élus concernés.

Voici le déroulé en ce qui concerne Saint-Cloud : cette passation de drapeau se déroulera le 12 février - *délégation de Saint-Cloud à Boulogne*.

La délégation de Saint-Cloud (classe de CE1-CM2 de l'école des Coteaux) est accueillie par des élèves de l'école Jean-Baptiste Clément à Boulogne en début d'après-midi. Ensuite, les 2 classes de l'école Jean-Baptiste Clément de Boulogne présentent une démonstration de Capoeira et une exposition olympique, initient les élèves de Saint-Cloud à la Capoeira (une sorte de lutte sous forme de danse), partagent un buffet (biscuits et jus d'orange) avec la classe clodoaldienne. Puis aura lieu une cérémonie de passation du drapeau par des élèves de Boulogne aux élèves de Saint-Cloud. Retour en car du CE1-CM2 de l'école des Coteaux vers la piscine de Saint-Cloud pour ensuite procéder à une remise du drapeau olympique à Monsieur le Maire à la piscine des Tourneroches.

Ensuite, nous gardons le drapeau pendant le week-end, et le lundi 15 février - *délégation de Ville d'Avray à Saint-Cloud*.

14 h 00 : Accueil de la délégation de Ville d'Avray (14 élèves de l'AEJR : association de l'élémentaire Jean Rostand) au Pré Saint-Jean à Saint-Cloud (course) par une classe de CM1-CM2 de l'école Montretout suivi d'un atelier « Réalisation des anneaux olympiques en bonbons ».

Une cérémonie de passation du drapeau par les élèves de Saint-Cloud aux élèves de Ville d'Avray aura lieu en présence des officiels présents.

Je vous remercie.

LE MAIRE

Merci beaucoup.

Madame De LARMINAT.

COMMUNICATION DE SÉGOLENE DE LARMINAT

9^{ème} Adjoint au Maire en charge de la Culture

Merci Monsieur le Maire.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

Les 3 Pierrots :

En décembre 2015 : les chiffres pour le cinéma ont atteint un nouveau record. On passe de 7548 entrées en 2014 à 8792 entrées (+ 14%) et d'une recette de 35 527 à 47 818 €uros (+ 25%). Pour les spectacles, un remplissage moyen de 76% sur les quatre spectacles.

Si nous ne sommes pas trop bavards ce soir, à 20 H 30, vous pouvez avoir la chance d'assister à un spectacle d'Eric ASSOUS "On ne se mentira jamais". C'est quasiment complet, donc ce sont les premiers qui arrivent qui pourront rentrer.

En janvier cela nous mènera à un remplissage moyen de 85 à 87% sur les spectacles tout public de janvier 2016.

Chute des entrées cinéma en janvier (à vérifier avec le national), mais de bonnes sorties à venir.

A noter : le site des 3 Pierrots et la page Face Book connaissent une fréquentation croissante (17 600 pages vues en décembre), ce qui est beaucoup pour un cinéma théâtre d'une ville de notre strate !

La Médiathèque :

En 2015, nous avons comptabilisé :

- près de 104 400 entrées ;
- près de 182 600 documents empruntés.

. Samedi 23 janvier, salle comble pour la conférence dans le cadre de la manifestation départementale de vulgarisation scientifique La Science se livre.

. Samedi 30 janvier à 17h, concert de Livingstone en partenariat avec l'ECLA dans le cadre du festival Trâce.

Le Musée des Avelines :

L'exposition consacrée à Émile Verhaeren rencontre un franc succès ! Elle bénéficie d'une très belle audience médiatique. De grands médias ont parlé de manière extrêmement élogieuse de l'exposition : Télérama (papier et web), La Croix, Le Figaro (papier et web), Le monde (web), Connaissance des Arts (papier et web), l'Oeil, la Tribune de l'art... C'est également la presse audiovisuelle qui a vanté le propos de l'exposition : les chaînes Museum channel et News Art Today TV, la radio France Bleu...

Cette exposition médiatique attire un autre public; un public francilien et parisien en nombre qui découvre notre Musée. Les visites guidées du mercredi, samedi et dimanche attirent toujours autant de monde, mêlant public clodoaldien fidèle et primo-visiteurs. Notons que nous accueillons un certain nombre de visiteurs belges chaque week-end, venus spécialement pour découvrir l'exposition. La presse belge a également couvert notre exposition.

Les ateliers pour adultes mis en place depuis janvier - 3 cours de copie de tableaux les 3 premiers samedis et dimanches de janvier - ont fait salle comble (nous avons dû rajouter un créneau supplémentaire le dimanche).

Samedi dernier, le 23 janvier, le Musée a enregistré environ 250 personnes, dont près de 130 uniquement pour le concert piano/voix de Filippo Nocera et Sylvie Portal autour des amitiés musicales de Verhaeren.

Concernant les scolaires : quasiment toutes les classes qui étaient inscrites à la visite de l'exposition et qui avaient dû annuler en raison des attentats de novembre ont été replacées sur des créneaux supplémentaires les après-midis de janvier et février.

Enfin, je tenais à vous parler d'un jeune clodoaldien de 23 ans, il s'appelle Pierre ADRIAN et il vient d'être récompensé par le Prix des deux magots pour son récit « La piste Pasolini » paru aux éditions Les Équateurs.

Il s'agit d'un récit personnel et poétique où il part sur les traces de l'écrivain et cinéaste italien assassiné en 1975. Alors, je vous invite tous bien sûr à lire cet ouvrage, et je suis sûre que vous vous joignez à moi pour féliciter ce jeune lauréat, auteur prometteur. *(Applaudissements de l'Assemblée).*



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

LE MAIRE

Madame RENAUDIN nous avait fait le *teasing* du cursus du concours, et Madame DE LARMINAT conclut... voilà un travail d'équipe !

Monsieur CLIMAUD.

COMMUNICATION DE MARC CLIMAUD 10^{ème} Adjoint au Maire en charge des Sports et de l'Animation

Merci Monsieur le Maire.

Les Sports :

Madame PINAULDT vous a très bien parlé du parcours olympique organisé par l'éducation nationale par la mise en place d'un drapeau à la piscine le 12 février. Le 15 février, encadrement d'un cross olympique au Pré Saint-Jean.

En ce début d'année, 2 agents du pôle sportif partent en retraite après plus de 35 ans de service dans notre ville.

L'ensemble des installations sportives seront ouvertes pour accueillir les stages sportifs des clubs et centre de loisirs pendant les vacances d'hiver.

L'animation :

Comme tous les ans, les galettes de quartier ont attiré beaucoup de monde. Et nous mettrons sur le site de la Ville les noms des personnes ayant eu la fève gagnante. Elles gagnent 2 places pour un spectacle aux 3 Pierrots.

Je vous remercie.

COMMUNICATION DE CHRISTINE CHAZELLE 11^{ème} Adjoint Territorial en charge du Développement Durable

Merci Monsieur le Maire.

Vous savez que GPSO Energie reprend le partenariat que nous avons depuis 3 ans avec l'espace info énergie des Hauts-de-Seine qui a cessé ses activités le 1er janvier 2016.

GPSO Energie a pour compétences, entre autres, le conseil en économie d'énergie, l'isolation et l'énergie renouvelable auprès des particuliers sur le territoire du Grand Paris Seine Ouest. La prochaine permanence a lieu le 11 février en Malrie, et non plus au Carré, de 14h à 17h. Pour rencontrer un conseiller, il faut prendre rendez-vous auprès de GPSO Energie, soit par téléphone au 01 45 34 00 11, soit par Internet sur : infoenergie@gpso-energie.fr

LE MAIRE

Merci Madame CHAZELLE.

Monsieur BERTHET.

COMMUNICATION D'OLIVIER BERTHET 12^{ème} Adjoint Territorial en charge de la Sécurité publique, des Anciens Combattants, et de la Sécurité routière

Merci Monsieur le Maire.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

La Sécurité publique :

> Nous avons reçu une nouvelle circulaire de la Préfecture des Hauts-de-Seine nous indiquant que le plan VIGIPIRATE au niveau Alerte Attentats est renouvelé, et ce n'est pas une surprise. Par contre, la nouveauté est que c'est jusqu'à nouvel ordre, donc cette fois-ci, il n'y a pas de date butoir.

> Nous avons bien eu le nouveau Commissaire de Police, Monsieur Stéphane VACHON, qui a pris ses fonctions au tout début du mois. Donc, il s'installe et nous l'avons rencontré avec Monsieur le Maire et il nous a expliqués ce qu'il souhaitait faire. Aussi, je pense que nous sommes partis sur de bonnes bases.

Je vous remercie.

LE MAIRE

Merci Monsieur BERTHET.

Madame GUEZENEC.

COMMUNICATION DE MIREILLE GUEZENEC

Conseiller municipal délégué de quartier Hippodrome-Fouilleuse et déléguée aux seniors

Merci Monsieur le Maire.

Les Séniors :

Les activités des séniors ont été encore ce mois-ci très nombreuses.

Le 18 décembre, repas de Noël et spectacle au logement foyer des Jours Heureux.

Le 19 décembre a eu lieu le repas de l'Amitié qui a réuni environ 400 personnes, des séniors, ainsi que des membres du Conseil Municipal. Les séniors sont très sensibles à la présence des élus et ont remercié chaleureusement et à plusieurs reprises, Monsieur le Maire, pour cette excellente journée.

Le 21 décembre, les séniors ont été invités par l'Institut des Hauts-de-Seine à un spectacle de cabaret, Sourires de Noël, spectacle auquel ont participé activement quelques séniors clodoaldiens, et suivi d'un goûter et de danses.

Les 22 et 23, activité physique, puisqu'il a fallu démonter toutes les décorations de la salle du Restaurant municipal et la nettoyer du sol au plafond. Merci aux séniors qui n'ont pas ménagé leur peine.

Le 28 décembre, surprise à l'Espace des Coteaux pour les nombreux séniors qui sont seuls pendant les vacances, une séance de cinéma très réjouissante, "qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ?" L'espace est resté ouvert jusqu'au 31 et a rouvert ses portes dès le 4 janvier 2016.

Le 8 janvier, Monsieur le Maire, accompagné d'élus, a présenté ses vœux aux résidents de LeLégard, des Heures Claires et des Jours Heureux.

Le 12, séance de gymnastique cérébrale.

Le 19, rencontre intergénérationnelle avec les enfants de la crèche les Petits Clouds.

Le 22, le premier loto des Coteaux a réuni 49 séniors, les gagnants ont été très gâtés, et remercient vivement les commerçants de Saint-Cloud ainsi que les services de la Mairie, pour tous les lots offerts, qui vont des bouquets de fleurs à la machine à café, de la mise en plis au ressemelage en passant par la voiture tant attendue (une 2 chevaux toute neuve).

Enfin, le 26, les inscriptions pour la sortie de février à Chartres et Maintenon ont eu un franc succès, et comme chaque mois, il y a une liste d'attente.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 Janvier 2016

Pour tous ceux qui souhaitent participer aux activités de l'Espace des Coteaux, le programme et les photos sont sur le site de la Mairie.

Et je termine sur une bonne nouvelle, la doyenne, Madame MOREAU, vient de fêter ses 105 ans.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

LE MAIRE

Merci beaucoup Madame GUEZENEC.

Monsieur PIERSON.

COMMUNICATION DE JEAN-CHRISTOPHE PIERSON Conseiller municipal délégué au Commerce et à l'Artisanat

Merci Monsieur le Maire.

Quelques nouvelles sur les commerces sédentaires, très localisés sur le Centre Village :

- L'ouverture mi-février du Comptoir de Saint-Cloud, à la place du Grand Sasso ; cette brasserie sera ouverte 7 jours sur 7 (c'est une excellente nouvelle !) de 7 H à 24 H du petit déjeuner au diner avec Happy hours ... C'est une vraie locomotive pour le quartier du Centre Village qui vient s'ajouter à la rénovation du Franprix, qui était Intervenue quelques mois auparavant.

- L'ouverture le 30 janvier de « Hauts les Filles » à la place de « l'Atelier de Julie » dans le Centre Village. Inauguration toute la journée du 30. Cette boutique, entièrement rénovée, habillera les femmes et jeunes filles avec des marques tendances à des prix abordables.

- L'ouverture début février d'un « Wash and Dry » à la place de l'ancienne épicerie au 7 rue de l'église. C'est une franchise, la première de ce type en France, de 7 magasins existants.

- L'ouverture, courant février, de l'hôtel Mercure Paris Saint-Cloud Hippodrome à la place de la Villa Henri IV. Le restaurant, sous une autre enseigne là aussi, sous forme bistronomie ouvrira au printemps.

En conséquence, de nombreux restaurants ouvrent à Saint-Cloud, et c'est une excellente nouvelle pour l'animation de notre commune !

Je vous remercie.

LE MAIRE

Merci beaucoup.

Monsieur RICHARD.

COMMUNICATION DE DAMIEN RICHARD Conseiller municipal délégué à la Jeunesse

Merci Monsieur le Maire.

Le Conseil des Jeunes :

La campagne pour le renouvellement du Conseil Municipal des jeunes a lieu en ce moment jusqu'au 19 février 2016. Les clodoaldiens scolarisés de la 4ème à la 1ère peuvent candidater. Les jeunes intéressés sont invités à postuler et à exposer leur motivation à l'adresse mail : jeunesse@saintcloud.fr.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

Je vous remercie.

LE MAIRE

Merci beaucoup.

Monsieur GAILLARD.

COMMUNICATION DE SACHA GAILLARD Conseiller municipal délégué à la politique du Handicap et Accessibilité

Merci Monsieur le Maire.

Avec le service Handicap, nous sommes en train de faire un tour des associations locales afin de les rencontrer dans leurs lieux de travail, et toujours dans le souci de tisser un lien avec celles-ci.

LE MAIRE

Merci mes chers collègues, nous en arrivons aux délibérations.

IV - DELIBERATIONS

2/ ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE

LE MAIRE

Dans le processus d'évaluation des flux financiers entre la commune et le territoire qui a été créé au 1^{er} janvier 2016, il va être instauré une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales) qui seront transférés de la commune vers le territoire. Dans l'acte de gouvernance, on a décidé que chaque commune aurait 2 représentants, donc nous présentons les candidatures de :

- Monsieur Thierry ARNAUD
- Monsieur Eric SEYNAVE

C'est un sujet extrêmement financier, et donc Monsieur SEYNAVE est l'Adjoint aux Finances, en ce moment, en place dans notre municipalité. Monsieur Thierry ARNAUD était son prédécesseur aux Finances dans le mandat précédent, et c'est la raison pour laquelle nous avons fait ce choix.

Madame le Rapporteur de la Commission des Finances.

CELINE MARTIN (RAPPORTEUR GENERAL DE LA COMMISSION DES FINANCES)

Merci Monsieur le Maire.

Unanimité de la Commission des Finances.

LE MAIRE

Merci.

Donc, nous soumettons cette délibération à votre vote. Je propose que nous puissions voter à mains levées, si cela ne pose aucun problème à personne.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur CAZENEUVE, Madame SHEMTOV, Monsieur PEZET, Madame LABATUT, Madame CALGARO et Madame MICHAUD (puisqu'il y a un pouvoir). Qui ne prend pas part au vote ? Monsieur DIAI, Monsieur BRUNSCHWIG et Madame NADO souhaitent ne pas prendre part au vote.

Je vous remercie. Alors, félicitations (enfin, ils verront... parce que cela va être moins drôle après...) à Monsieur ARNAUD et Monsieur SEYNAVE, qui est désolé, mais qui est comme Madame CALGARO ou d'autres peut-être avec une maladie de saison, mais il est au fond de son lit.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5212-7, L.5219-5 et L.2121-21,

VU le décret du 11 décembre 2015 fixant le périmètre de l'établissement public territorial dit T4 dont le siège est à Nanterre,

VU la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2015 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le nom de l'établissement public territorial T4 : Paris Ouest La Défense,

VU les délibérations du Conseil municipal du 17 décembre 2015 qui ont procédé à l'élection du délégué au Conseil métropolitain de la métropole du Grand Paris et à l'élection des délégués au Conseil de Territoire de l'Etablissement public territorial,

VU la délibération du Conseil de territoire Paris Ouest la Défense du 18 janvier 2016 procédant à la création et à la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales.

CONSIDERANT qu'il convient désormais de procéder à l'élection des deux représentants de la Ville pour siéger au sein de cette commission, **ENTENDU** l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis favorable du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : ELIT pour représenter la ville de Saint-Cloud au sein de la commission locale d'évaluation des charges territoriales de l'établissement public Paris Ouest La Défense:

Monsieur Thierry ARNAUD, Monsieur Éric SEYNAVE.

Adoptée par 26 voix. 6 Abstentions. 3 ne prennent pas part.

3/ MODIFICATION DES STATUTS DU SIGEIF

ABDEL-ILAH AZMI

La Ville adhère au SIGEIF, syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France, au titre de la compétence d'autorité organisatrice des services publics de la distribution de gaz et d'électricité. Le SIGEIF a entrepris de faire évoluer ses statuts portant sur les règles de représentation au sein de son Comité. L'institution de la Métropole du Grand Paris s'accompagne, en effet, d'une recomposition de la carte intercommunale en Île-de-France (les EPCI et les territoires).

Le projet de modification rappelle d'abord expressément la règle classique de représentation communale, fondée sur la désignation d'un seul délégué (titulaire et suppléant) par commune et précise que ce principe s'applique y compris lorsque la commune a transféré au SIGEIF plusieurs compétences. Il traite ensuite du cas de l'adhésion d'un EPCI au SIGEIF.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les modifications ainsi envisagées en pièce jointe.

LE MAIRE

Merci Monsieur AZMI.

Madame le Rapporteur de la Commission des Finances.

CELINE MARTIN (RAPPORTEUR GENERAL DE LA COMMISSION DES FINANCES)

Merci Monsieur le Maire.

Unanimité de la Commission des Finances.

LE MAIRE

Y-a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5212-7-1.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

CONSIDERANT que la création de la Métropole du Grand Paris va s'accompagner d'une recombinaison de la carte intercommunale en Île-de-France, notamment par les regroupements d'intercommunalités,

CONSIDERANT que, en dehors des cas légalement prévus concernant la mise en œuvre du mécanisme de représentation-substitution, il convient que les statuts du SIGEIF établissent une représentation équitable, au sein de son Comité, des structures intercommunales qui souhaiteraient transférer au SIGEIF une compétence et notamment la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de l'énergie,

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer le troisième alinéa de la section 7.01 des statuts du SIGEIF par cinq nouveaux alinéas (pièces annexées à la présente délibération),

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, délégué au SIGEIF,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le projet de modification des statuts du SIGEIF.

Adoptée par 35 voix.

4/ CONVENTION AVEC L'ETAT FIXANT LES CONDITIONS ET LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN ILE-DE-FRANCE

THIERRY ARNAUD

Cette convention (élaborée au sein d'un comité de pilotage régional avec plusieurs collectivités locales, les bailleurs sociaux et Action logement) prend en compte les évolutions majeures qui affecteront le système d'enregistrement des demandes de logement social début 2016.

Il s'agit de l'actualisation d'une convention qui existait déjà depuis 2011 et qui crée l'instauration du « dossier unique », avec la mise en ligne et le partage de l'ensemble des pièces constituant la demande de logement social. « Le dossier unique », cela veut dire qu'une personne qui s'inscrit pour avoir un logement à Saint-Cloud, son dossier est inscrit et pris en compte pour l'ensemble de l'Île-de-France, je ne parle pas de la France entière.

Par rapport à la convention de 2011, il y a 2 particularités, car nous évoluons dans le technique :

- La première va permettre de télécharger les pièces des dossiers, jusqu'à maintenant nous avons uniquement l'inscription avec une fiche CERFA (noms, prénoms...). Aujourd'hui, les maires pourront télécharger les pièces justificatives.

- La deuxième avancée : Il faut savoir qu'au moment du renouvellement, une personne qui demande un logement doit renouveler sa demande tous les ans en venant à la Mairie. Donc, si techniquement tout cela fonctionne, la personne pourra le faire de chez elle dorénavant pour renouveler son logement.

C'est une convention type qui est soumise à toutes les communes d'Île-de-France. Cette nouvelle procédure devrait faciliter les démarches des administrés et optimiser le travail d'instruction des services enregistreurs.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou l'élu délégué à signer la nouvelle convention bipartite entre la Ville et l'Etat, représenté par le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris.

LE MAIRE

Merci.

Madame le Rapporteur de la Commission des Finances.

CELINE MARTIN (RAPPORTEUR GENERAL DE LA COMMISSION DES FINANCES)

Merci Monsieur le Maire.

- Monsieur PIERSON a demandé qui était signataire, qui était concerné comme service d'enregistrement. Monsieur ARNAUD vous avez précisé que c'est le service de la commune qui enregistre les demandes.

- Monsieur BRUNSCHVIGG a demandé s'il était prévu une unification des critères d'attribution des logements dans le cadre de cette convention.

Monsieur ARNAUD vous avez répondu que non, car la Ville est toujours maître de ses critères. Vous en avez profité pour rappeler que le choix des dossiers se fait sur une base anonyme, sur la base de différents critères, et que cela se fait en Commission.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

Après une discussion sur les différents quotas de logements disponibles attribués aux différents organismes publics ou privés, unanimité de la Commission des Finances.

LE MAIRE

Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi ALLUR du 24 mars 2014,

VU la délibération du 29 septembre 2011 autorisant la signature d'une première convention avec l'Etat fixant les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement des demandes de logement social,

CONSIDERANT la réforme du système d'enregistrement des demandes de logements locatifs,

CONSIDERANT qu'il convient en conséquence de signer une convention avec les services de l'Etat,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Solidarité, du logement et de l'action Sociale,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer la convention fixant les conditions et les modalités de fonctionnement du système d'enregistrement de la demande de logement social dans la Région d'Ile de France.

Adoptée par 35 voix.

5/ CONTRAT DE BASSIN – MARCHÉ DE PRESTATION POUR L'ANALYSE DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE GESTION DIFFERENCIÉE DES ESPACES DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE « OBJECTIF ZÉRO PHYTO EN SEINE CENTRALE URBAINE » - DEMANDE DE SUBVENTIONS

DOMINIQUE LEBRUN

Vous vous souvenez que nous avons signé la Charte de l'eau et le contrat de bassin. En signant cette Charte, la Ville s'est engagée à justifier la réalisation d'un audit des pratiques phytosanitaires de la Ville, d'un plan de gestion et de plan d'actions sur le suivi de l'évolution des pratiques.

Pour ce faire, un marché de prestations intellectuelles va être lancé pour analyser les pratiques phytosanitaires et élaborer un plan de gestion des espaces publics communaux. Aussi, nous allons solliciter des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Île-de-France et accomplir toutes les démarches nécessaires pour obtenir ces subventions. Voilà l'objet de cette délibération.

LE MAIRE

Merci beaucoup.

Madame le Rapporteur de la Commission des Finances.

CELINE MARTIN (RAPPORTEUR GENERAL DE LA COMMISSION DES FINANCES)

Merci Monsieur le Maire.

- Madame CHAZELLE s'est fait préciser en Commission des Finances que cette étude ne concerne que les espaces publics, et que cela n'englobe malheureusement pas les personnes privées. Donc, je réponds par cela à votre question.

Unanimité de la Commission des Finances.

LE MAIRE

Merci beaucoup. Monsieur LEBRUN, vous souhaitez ajouter une précision ?

DOMINIQUE LEBRUN

Non, la réponse a été faite. Mais enfin, si nous sommes exemplaires, je pense qu'ensuite nous serons mieux placés pour demander aux particuliers de l'être.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

LE MAIRE

Merci.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux.

NICOLAS PORTEIX (RAPPORTEUR GENERAL DE LA COMMISSION DES TRAVAUX)

Merci Monsieur le Maire.

- Madame GUEZENEC demande ce que l'on désigne précisément sous la dénomination de produits phytosanitaires. Ce sont des produits chimiques utilisés pour soigner ou prévenir les maladies des végétaux.

- Monsieur AZMI souhaite savoir si cette démarche concerne uniquement les espaces gérés par la Ville ou si elle sera élargie également aux terrains privés, par exemple, à travers des opérations d'encouragement destinés à convaincre les habitants d'adopter cette démarche. Cette question n'a pas trouvé sa réponse en séance, puisque Monsieur LEBRUN était en Commission des Finances.

Unanimité de la Commission des Travaux.

LE MAIRE

Merci. Y-a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le contrat de bassin, approuvé par le Conseil municipal du 19 novembre 2015.

CONSIDERANT que la Ville est susceptible de bénéficier de subventions pour le financement du marché de prestation pour l'analyse des pratiques phytosanitaires et la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces dans le cadre de la démarche "Objectif zéro phyto en Seine centrale urbaine".

ENTENDU l'exposé du Premier Adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports.

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Travaux.

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à approuver le marché de prestation pour l'analyse des pratiques phytosanitaires et la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces de Saint-Cloud, pour un montant estimé à 13 000 € H.T. (15 600 € T.T.C.).

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à s'engager dans la démarche de suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire de Saint-Cloud.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à solliciter d'une part l'Agence de l'eau Seine Normandie, d'autre part la Région Île-de-France, pour l'obtention de subventions pour le marché de prestation pour l'analyse des pratiques phytosanitaires et la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces dans le cadre de la démarche "Objectif zéro phyto en Seine centrale urbaine".

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'obtention de subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie et de la Région Île-de-France et à signer tous les documents y afférents.

ARTICLE 5 : DIT que le montant des subventions accordées sera inscrit au budget de l'exercice 2016.

Adoptée par 35 voix.

6/ FIXATION DES TARIFS APPLICABLES AUX AUTRES COMMUNES POUR LES SEJOURS DE VACANCES ORGANISES PAR LA VILLE - ANNEE SCOLAIRE 2015 - 2016

BRIGITTE PINAULOT

Depuis 2011, la ville propose à d'autres communes de profiter de son offre de classes de découvertes.

Afin de poursuivre l'optimisation des séjours organisés par la Ville, il semble opportun de proposer également des séjours de vacances aux autres communes. Ainsi, le fait de compléter les séjours de printemps et d'été avec les inscriptions d'enfants d'autres communes permet de partager le financement des frais fixes entre la Ville et ces autres communes.

Il est donc demandé au Conseil municipal de fixer comme suit, les tarifs applicables aux autres communes pour les séjours de vacances organisés par la Ville :



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

Séjour	Tarif par enfant	Rappel tarif clodoaldien
Tamié, du 18 au 27 avril 2016	550 €	De 76,50€ à 422,00€
Guldel, Du 06 au 13 juillet 2016	500 €	De 75,20€ à 412,00€
Tamié, Du 20 au 29 juillet 2016	500 €	De 68,50€ à 379,80€
Mandres les roses, du 18 au 22 juillet 2016	430 €	De 47,00€ à 257,50€
Tamié, du 16 au 27 août 2016	700 €	De 91,80€ à 506,40€
Boyardville, Du 22 au 30 août 2016	600 €	De 84,60€ à 463,50€

Pour rappel, à la demande de Monsieur BRUNSCHVIG et d'un autre élu, je crois : vous avez les tarifs qui sont proposés aux clodoaldiens, comme vous savez, ces tarifs sont au taux d'effort, donc sont progressifs entre un tarif plancher et un tarif plafond.

Pour mémoire, le Conseil municipal a délibéré le 28 mai 2015 sur la tarification des classes de découvertes pour les communes extérieures (tarifs mis en place en 2010).

Enfin, le Centre alpin de Tamié a été occupé 182 jours sur 365 (taux d'occupation de 50%) en 2015, sachant que, compte tenu du temps de travail de l'équipe de direction, il ne pouvait être ouvert que 216 jours (taux d'occupation de 84 %).

LE MAIRE

Merci Madame PINAULT.

Madame le Rapporteur de la Commission des Finances.

CELINE MARTIN (RAPPORTEUR GENERAL DE LA COMMISSION DES FINANCES)

Merci Monsieur le Maire.

- Madame PINAULT a communiqué la précision sur les tarifs.

Unanimité de la Commission des Finances.

LE MAIRE

Merci.

Y-a-t-il des questions ? Monsieur BRUNSCHVIG.

XAVIER BRUNSCHVIG

Merci pour cette précision.

J'ai une autre question, elle portait également sur la différence de prix entre, un prix pour un clodoaldien, alors il faudrait prendre au taux d'effort maximal, et le prix, au même taux d'effort, pour le prix plein tarif pour un clodoaldien et le prix plein tarif pour un non clodoaldien. C'est aussi ce que nous avions demandé.

Par ailleurs, nous avions également demandé à ce qu'on nous communique les taux d'occupation des différents centres de vacances.

BRIGITTE PINAULT

Vous faites bien de poser la question. En effet, j'ai une délibération qui n'a peut-être pas été distribuée sur table avec ces différents tarifs que l'on vous communiquera ultérieurement, et vous aurez les tarifs adressés aux non clodoaldiens qui sont un tarif unique. Il n'y a pas de taux d'effort, puisque chaque commune fonctionne différemment.

En revanche, vous avez les prix plancher et les prix plafond pour les clodoaldiens. Donc, on va vous distribuer ce tableau pour les différents séjours qui sont proposés pour cet été.

Pour la deuxième question. En effet, le centre de Tamié a été occupé sur l'année précédente en 2015 : 182 jours sur 365 jours de l'année (taux d'occupation de 50%), compte tenu du temps de travail de l'équipe de direction (qui ne travaille pas 365 jours pour l'année), donc le centre ne pouvait être ouvert que sur 216 jours, ce qui augmente le taux d'occupation à 84 %, soit un ratio de 182 jours par rapport à 216 jours d'ouverture.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

LE MAIRE

Merci beaucoup pour ces précisions. En fait, pour répondre à votre question : le tarif hors Saint-Cloud pour la première ligne Tamié du 18 au 27 avril 2016 est de 550,00 Euros, et le plafond cloodoaldien est de 422,00 Euros (le plus cher), donc il y a vraiment un différentiel entre 550,00 Euros et 422,00 Euros. Mais, on vous distribuera ce tableau.

D'autres questions ? Non. Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 28 mai 2015 fixant pour l'année scolaire 2015-2016 les tarifs d'hébergement dans le centre de vacances de la ville pour les établissements scolaires de Saint-Cloud; les organismes, établissements scolaires ou associations hors Saint-Cloud; les organismes ou associations de Saint-Cloud,

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre l'optimisation de l'organisation des séjours de vacances.

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse.

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DECIDE de fixer, comme suit, les tarifs applicables aux autres communes pour les séjours de vacances organisés par la Ville :

Séjour	Tarif par enfant
Tamié, du 18 au 27 avril 2016	550 euros
Guidel, Du 06 au 13 juillet 2016	500 euros
Tamié, Du 20 au 29 juillet 2016	600 euros
Mandres les roses, du 18 au 22 juillet 2016	430 euros
Tamié, du 16 au 27 août 2016	700 euros
Boyardville, Du 22 au 30 août 2016	600 euros

ARTICLE 2 : DIT que les recettes sont inscrites, selon la nature de la prestation, au budget communal.

Adoptée par 35 voix.

7/ EXTENSION DU TARIF POUR VISIBILITE REDUITE A CERTAINES PLACES DE LA SALLE LINO VENTURA DES TROIS PIERROTS

SEGOLENE DE LARMINAT

Un tarif préférentiel, que l'on dit déclassé, est appliqué, depuis le 5 décembre 2005, aux places à visibilité réduite de la salle Lino Ventura des 3 Pierrots.

La configuration de cette salle a été revue lors des travaux réalisés durant l'été 2014. La délibération de 12 juin 2014 avait par anticipation modifié la réglementation concernant les places considérées « à visibilité réduite » et dites déclassées, en augmentant leur nombre.

Contrairement à ce qui avait été initialement prévu, des places ont été également rajoutées sur le rang A. Il s'avère que certaines d'entre elles ne présentent pas une meilleure visibilité que les places au tarif déclassé.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'étendre le tarif préférentiel, dit déclassé, aux places définies dans le projet de délibération (A30, A28, A26, A24, A22, A27, A25, et A23).

LE MAIRE

Merci.

Madame le Rapporteur de la Commission des Finances.

CELINE MARTIN (RAPPORTEUR GENERAL DE LA COMMISSION DES FINANCES)

Merci Monsieur le Maire.

- Madame LABATUT a demandé combien de places étaient déclassées au total dans la salle.
Madame DE LARMINAT vous aviez indiqué que vous donneriez les informations ce soir.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

Unanimité de la Commission des Finances.

LE MAIRE

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la décision du 5 décembre 2005 définissant les places à visibilité réduite et la délibération du 12 juin 2014 la modifiant,

VU la délibération du 28 mai 2015 modifiant la grille des tarifs cinéma aux 3 Pierrots, prenant effet à la réouverture des Trois Pierrots pour la saison 2015/2016,

CONSIDERANT que la configuration de la salle Lino Ventura des 3 Pierrots a été modifiée,

CONSIDERANT que les tarifs applicables à plusieurs places doivent être revus en raison de leur visibilité réduite liée à cette modification,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Culture,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des finances,

ARTICLE 1 : Les places A30, A28, A26, A24, A22, A27, A25, et A23, bénéficient des tarifs applicables aux places à visibilité réduite,

ARTICLE 2 : Les conditions de location des autres places restent inchangées.

Adoptée par 35 voix.

8/ PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DE L'INDEMNISATION D'UN PARTICULIER SUITE A LA CHUTE D'UN CANDELABRE SUR SON VEHICULE

LE MAIRE

Comme je l'ai expliqué en Commission des Finances, c'est un incident d'un candélabre qui était sur la voie publique et qui est tombé en endommageant un véhicule d'un particulier qui était stationné Place de Lessay le 15 janvier 2015.

La déclaration d'accident a été faite et dans un courrier du 8 décembre 2015, le propriétaire du dit véhicule nous demande de compenser uniquement le montant de sa franchise, soit 500 Euros. Voici l'objet de cette délibération.

Madame le Rapporteur de la Commission des Finances.

CELINE MARTIN (RAPPORTEUR GENERAL DE LA COMMISSION DES FINANCES)

Merci Monsieur le Maire.

Unanimité de la Commission des Finances.

LE MAIRE

Merci.

Y-a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU le courrier de Monsieur Laurent HERVOT, habitant Saint-Cloud, en date du 8 décembre 2015, sollicitant le remboursement de la franchise de son assurance automobile,

VU la réponse favorable par courrier du Maire en date du 23 décembre 2015,

CONSIDERANT que le 15 janvier 2015, un mât d'éclairage public est tombé sur le sol, endommageant le véhicule en stationnement d'un particulier,

CONSIDERANT qu'un accord a été conclu et que la Ville s'est engagée à rembourser la franchise d'assurance automobile de l'intéressé d'un montant de 500 €.

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : APPROUVE le remboursement par la Ville du montant de la franchise d'assurance automobile de 500 € à Monsieur Laurent HERVOT, consécutif au sinistre qu'il a subi du fait de la chute d'un candélabre sur son véhicule en stationnement.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget communal de l'exercice en cours.
Adoptée par 35 voix.

V - QUESTIONS DIVERSES

LE MAIRE

Nous en avons fini avec les délibérations, nous en arrivons aux questions diverses. Je donne la parole à Madame LABATUT.

MARLENE LABATUT

Merci Monsieur le Maire.

1/ Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris créée au 1er Janvier sous la forme d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, aurait pour vocation (c'est annoncé ainsi) d'améliorer la vie des habitants, notamment en développant un modèle urbain économique et social durable. Mais, ce faisant, rajoutant une 5^{ème} strate à celles existantes, donc, de communes, départements, territoires et régions, cela risque aussi d'accroître globalement les frais de fonctionnement liés aux collectivités locales.

Pourriez-vous nous informer sur les grandes orientations de son président élu le 22 Janvier, donc Monsieur Patrick OLLIER, et notamment ce qu'il prévoit afin de maîtriser les frais de fonctionnement de cette strate administrative supplémentaire ?

LE MAIRE

Je vous l'ai déjà dit, même si cela peut paraître étonnant, je suis contre cette affaire et c'est pour cela que j'ai fait un recours.

Aujourd'hui, la strate qui va, en fait, générer peut-être le plus de frais de fonctionnement n'est pas tant la Métropole du Grand Paris, donc la strate du haut de tête, mais peut-être plutôt les territoires. Contrairement au choix que nous avons fait, par exemple, à Cœur de Seine où nous avons une structure extrêmement légère, sans fonctionnaire supplémentaire (quand je dis sans, c'est sans).

Alors, le territoire tel qu'il est formé aujourd'hui avec les compétences obligatoires qui sont les siennes, qui sont différentes des anciennes intercommunalités, récupère aussi les personnels des anciennes communautés d'agglomération, qui elles, n'avaient pas fait le choix que nous avons fait de ne pas embaucher. Par exemple, la communauté d'agglomération du Mont Valérien avait embauché ces fonctionnaires, qui sont « reversés » dans le territoire.

Pour l'instant, la Métropole ne coûte pas grand-chose, il n'y a pas de bureau, pas de téléphone, pas de personnel. D'ailleurs, je ne sais pas très bien comment cela va se mettre en place... mais, il est évident que l'on ne peut pas rester à 5 strates.

Il faut revenir à 3 strates, c'est assez simple, alors il faudra refaire une nouvelle loi, parce que pour l'instant c'est la loi qui a fixé les 5 strates. Il faut revenir à une Métropole qui soit la Région, il faut revenir au renfort des communes, et puis, au milieu, entre les communes et la Région, parce que la région en Île-de-France c'est plus de 12 millions d'habitants, cela fait quand même un grand gap !

Il faut bien comprendre que dans le département des Hauts-de-Seine, la plus petite commune a 1500 ou 1700 habitants et c'est Marnes-la-Coquette. Donc, vous ne pouvez pas avoir une commune à 1500 habitants et puis une région à 12 millions d'habitants, car il faut qu'il y ait au milieu une strate intermédiaire pour revenir à 3 strates. La strate intermédiaire, ce sera, soit le département qui est maintenu, soit le territoire, mais cela ne peut pas être les deux. Aussi, il faut débattre de tout cela.

En effet, il faut déjà regarder ce que les voies de droit donnent, peut-être que nous n'aurons pas gain de cause, ni la commune de Combes la Ville, ni Saint-Cloud. Puis, en fonction de cela, nous verrons comment on revient sur le sujet, mais, pour l'instant, c'est sûr qu'en créant 5 strates dans un territoire de la région Île-de-France, ce n'est pas raisonnable ! Par contre, je vous ferai passer le discours d'investiture de déclaration de Patrick OLLIER, après son élection.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

MARLENE LABATUT

Merci.

S'agissant de coût de fonctionnement, alors c'est vrai ou cela ne l'est pas, mais on lit dans la presse, notamment, que Monsieur le président aurait des vues sur le superbe hôtel de région situé dans Paris, que Madame Valérie PECRESSE, Présidente de la région, veut laisser pour raison d'économies. Alors, cela ne va pas dans le sens de limiter les frais de fonctionnement !

LE MAIRE

C'est justement le travers de ce dossier-là ! A partir du moment où vous créez des strates et où vous confiez des fonctions à des gens, alors ils se disent qu'il faut bien que cela serve à quelque chose, donc ils ont envie de travailler, ce qui est plutôt sain, d'ailleurs ! Mais, cela créé de l'activité et voilà... c'est pour cela qu'il faut revenir impérativement à 3 strates, je ne démords pas de cela, alors je ne sais pas comment on va faire... mais, cela me paraît indispensable pour éviter ce genre de chose, bien sûr !

MARLENE LABATUT

En attendant...

2/ Monsieur OLLIER cumule désormais les fonctions de Député, Maire de Rueil-Malmaison, Vice-président du territoire, Président de la Métropole. A votre connaissance, ces fonctions sont-elles compatibles entre elles en termes de cumul des mandats ?

LE MAIRE

En droit, oui. Parce qu'en fait, il y a 2 choses différentes. Il y a les mandats électifs, son mandat de Maire et son mandat de député sont 2 mandats électifs, on n'a pas le droit à plus de 2 mandats. Le territoire et la Métropole, ce sont des fonctions, elles ne sont pas considérées comme des mandats.

Donc, aujourd'hui, juridiquement, il peut effectivement cumuler les 4, après, libre à lui de décider de le faire ou de ne pas le faire.

MARLENE LABATUT

Mais, l'année prochaine, normalement, c'est 1 seul mandat électif, non ? Ce sont 2 mandats électifs ?

LE MAIRE

En 2017, ce sera 2 mandats électifs, mais, par contre, pas de cumul d'exécutif quand vous êtes parlementaire. Alors, je n'ai pas expertisé cela de très près, mais c'est très clair pour la fonction de Maire, de président de Région, de président de Département, si vous êtes parlementaire vous ne pouvez plus, et normalement vous ne pouvez même plus être adjoint, c'est-à-dire être membre d'un exécutif.

En revanche, pour les fonctions, c'est-à-dire président d'une Métropole, d'un EPCI, cela est moins clair. Aujourd'hui, il semblerait qu'il puisse être cumulé le mandat de parlementaire avec une présidence de fonction d'intercommunalité, mais pas d'exécutif issu du suffrage universel. Donc, mairie, région, département, pas de cumul avec le parlementaire, et l'intercommunalité, cela n'est pas très clair.

MARLENE LABATUT

Donc, à date, il n'y a pas d'impact direct sur la commune de Saint-Cloud. Parce que, vous-même étant le suppléant à l'Assemblée Nationale de Monsieur Patrick OLLIER...

LE MAIRE

Il n'y a aucune conséquence. Mais, de toutes façons, si jamais il était amené à faire un choix, parce qu'il était devenu président de la Métropole, ce n'est pas un cas où le suppléant est actionné, car il faudrait obligatoirement qu'il y ait une législative partielle.

MARLENE LABATUT

Merci Monsieur le Maire.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 Janvier 2016

LE MAIRE

Le suppléant est actionné, soit quand il est ministre, soit quand il meurt. On peut lui souhaiter d'être ministre, on ne peut peut-être pas lui souhaiter la deuxième solution.

MARLENE LABATUT

Absolument, nous sommes d'accord !

LE MAIRE

Madame MICHAUD.

SOPHIE MICHAUD

3/ Vœux au personnel

Cette année, pour la 1^{ère} fois à Saint-Cloud, les conseillers municipaux de l'opposition n'ont pas été conviés à la cérémonie des vœux au personnel. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous en donner la raison ?

LE MAIRE

En fait, je ne sais pas très bien ce qui s'est passé. Mais, cette année, il n'y a pas eu de carton d'invitation et personne n'a été convié à la cérémonie des vœux du personnel.

Alors, quand vous avez fait cette remarque, je me suis dit : « tiens, c'est bizarre ! », parce que cela fait 10 ans que je suis Maire, donc cela fait 10 ans que les oppositions sont invitées. Et même mes collègues m'ont dit : « Mais, nous non plus nous n'avons pas reçu de carton... », en tous les cas, pour la cérémonie des vœux au personnel, est-ce que l'on a anticipé les économies futures je ne sais pas... mais, il n'y a pas eu de carton d'envoyé et personne n'en a reçu...

SOPHIE MICHAUD

Economie sur 9 élus non invités ou économie sur les cartons ?

LE MAIRE

Economie sur les cartons, parce que les membres de la majorité n'ont pas reçu de carton non plus. Franchement, je ne sais pas ce qui s'est passé... car ce n'est pas que vous, même mes collègues de la majorité n'en n'ont pas reçu non plus.

SOPHIE MICHAUD

Oui, mais la question a été posée le 4 et on a répondu que c'était une invitation en interne.

LE MAIRE

Oui, mais il n'y a pas eu de carton. Et normalement, il y a toujours une invitation qui est faite, et cette année, cela a été fait pour les forces vives, mais je ne sais pas pourquoi cela n'a pas été fait pour le personnel...

D'autres questions ? Monsieur BRUNSCHVIGG.

XAVIER BRUNSCHVIGG

Merci. J'ai 2 questions. La première est une suggestion assez ouverte.

1/ L'officiel de Saint-Cloud

L'officiel de Saint-Cloud est distribué à l'issue de chaque Conseil Municipal aux clodoaldiens, donc vous avez décidé, pour des raisons d'économies, la « suppression » ou la non distribution automatique dans toutes les boîtes aux lettres de la Ville et faire à la place un système d'abonnement, donc on peut s'abonner, soit par voie électronique, soit par voie papier.

L'important est que les clodoaldiens soient au courant de ce qui se passe dans leur ville, et qu'ils soient un peu informés des débats qu'il peut y avoir au sein du Conseil Municipal, alors pourrait-on ajouter à « Saint-Cloud Magazine », le journal de la Ville, peut-être 2, 3, 4 feuilles de temps en temps pour permettre de prendre connaissance des débats ou des délibérations qu'il y a eu au sein du Conseil Municipal, des débats qui peuvent nous opposer ou pas... et ce serait intéressant.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

LE MAIRE

Il faut bien que nous soyons clairs, et vous l'avez un peu exprimé dans votre question. L'officiel sera toujours maintenu, et à chaque fois qu'il y a un Conseil Municipal, on le distribue à 15 000 exemplaires (en plusieurs pages, d'une couleur, donc moins cher que de la quadrichromie), sachant qu'il y a 8 Conseils Municipaux par an, et vous voyez un peu le topo en termes de papier, de coût... etc.

Donc, l'idée est de dire que l'officiel ne doit absolument pas disparaître, simplement il va être disponible en version numérique sur le site de la Ville en PDF, et chacun pourra le télécharger. Vous avez raison sur ce point, étant donné que nous ne souhaitons pas priver d'information les cloodoaldiens, en amont, depuis maintenant quelques semaines nous signalons ce changement dans le magazine.

Pour ce faire, soit, les personnes nous donnent leur adresse mail afin que systématiquement on leur envoie par mail une fois qu'il est publié électroniquement, soit pour certains irréductibles qui souhaitent plutôt lire du papier que de la version électronique, ils nous donnent leur adresse, ils seront abonnés et nous continuerons à leur envoyer gratuitement par la Poste.

Mais, aujourd'hui, cela marche bien, les abonnements arrivent et tous les jours nous avons au courrier des gens qui souhaitent s'abonner. Mais, c'est plutôt encourageant, car ils s'abonnent à la fois pour la version électronique et pour recevoir le papier. Quant à ceux qui la consulteront directement sur le site, ils ne nous le disent pas et ils n'ont pas besoin de nous le dire. En revanche, on a des demandes avec des adresses mail pour dire : « moi, je souhaite qu'on me l'envoie par mail », donc cela est très bien. Et puis, nous avons aussi des demandes de gens pour nous dire qu'ils souhaitent le recevoir sur papier, mais au final, on va passer de 15 000 à 2 000 éditions papier, vous allez voir, c'est une vraie économie substantielle ! Mais, cela ne veut pas dire que l'information n'est plus disponible, elle l'est pour ceux qui le souhaitent, elle ne disparaît pas !

XAVIER BRUNSCHVIG

Ce n'est pas ce que j'ai dit, et je ne mets pas en cause ce choix. Je dis juste que dans un cas, il y a, se contenter de rendre l'information disponible pour ceux qui font la démarche d'accéder à cette information et on leur en donne les moyens, alors très bien !

Mais, je pense qu'il faut parfois aller plus loin et mettre l'information à la disposition des gens. Aussi, ce n'est pas la même démarche, et je pense que, dans le cadre de « Saint-Cloud Magazine », on pourrait avoir, mais pas forcément des feuilles, mais consacrer un petit espace... alors, je sais qu'il y a beaucoup de photos de vous et elles sont magnifiques !

D'ailleurs, il faudra un jour que je les compte, je crois que je vais reprendre tous les « Saint-Cloud Magazine » de l'année pour voir combien il y a de photos de vous... mais, très bien, vous êtes le Maire ! Alors, au-delà de ça, on peut aussi mettre un peu plus de substance sur les débats qui nous occupent au sein du Conseil Municipal. Et, vraiment, ne pas se contenter d'attendre que les gens viennent à l'information, mais que nous allions à la rencontre des citoyens.

LE MAIRE

Ce n'est plus la même version de la chose, et ce n'est pas la vocation du magazine, mais c'est avec grand plaisir que je vous dédicacerai les photos, ne vous inquiétez pas ! (Rires). Il y a des communes qui font cela, elles n'ont pas du tout l'officiel comme nous, et elles ont un compte rendu des débats, mais c'est plus l'analytique, même si ce n'est pas tout à fait la même chose. Nous, nous continuerons d'abord d'afficher l'analytique dans la ville et de le rendre disponible.

Je pense qu'il faut laisser vivre cela de cette façon. Si vraiment nous avons des remarques dans le sens de ce que vous dites, nous agissons, mais aujourd'hui, cela réagit plutôt bien à la communication qui est faite et nous avons des demandes d'abonnement.

Vous aviez une autre question ?

XAVIER BRUNSCHVIG

2/ Etat des écoles

Nos écoles sont dans un état assez déplorable et illustrent à merveille la maxime qui nous va si bien : une ville pauvre peuplée de gens riches.

Certes, des travaux importants de structure ont été faits dans certaines écoles. Mais pas dans toutes. De surcroît, l'entretien laisse à désirer. On se contente de gérer les urgences et d'intervenir par exemple quand les toilettes sont bouchées alors que si nous avions un contrat de maintenance avec une société, nous pourrions prévenir les incidents.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

Cela fait maintenant plusieurs mois que plusieurs chasses d'eau ne fonctionnent pas dans l'école Montretout (je le sais, puisque j'ai encore un enfant qui est dans cette école). L'odeur est pestilentielle et de nombreux enfants se retiennent d'y aller des journées entières, ce qui ne va pas sans poser des questions de santé publique.

Par ailleurs, les salles de classe sont souvent sales car les contrats des personnes qui sont censées les nettoyer ne prévoient pas assez d'heures pour le faire. Il n'y a aucun nettoyage en profondeur.

Les problèmes que rencontrent les écoles primaires placées sous la responsabilité de la ville ne se limitent pas à l'entretien, aux travaux et à l'hygiène.

En effet, ce sont aussi les moyens qui leur sont attribués et qui sont mis à la disposition des élèves. Voici quelques exemples :

Les manuels mis à disposition des élèves sont très anciens et très abimés et pas suffisamment renouvelés ; les crédits pour les fournitures scolaires sont notoirement insuffisants et n'ont pas été réévalués depuis des années (avant, à part un petit tableau, une ardoise que devaient apporter les parents, il n'y avait pratiquement rien à acheter et maintenant, on leur demande des listes complémentaires et de plus en plus longues) ; les salles informatiques ne fonctionnent pas car les équipes enseignantes n'ont pas les droits administrateur pour mettre à jour les logiciels et les anti-virus ; des écoles qui ne sont pas suffisamment équipées en matériel de sport, des déplacements pour les activités sportives, notamment pour la piscine, ne sont plus assurés par les bus de la ville (économies oblige) et les élèves ont été obligés (puisque c'est en partie réglé, après modification des créneaux) pendant plus d'un an de faire 30 à 40 minutes de marche pour aller à la piscine, ils arrivaient, ils se baignaient (j'ai des exemples extrêmement précis) pour ne passer que 10 minutes dans le bassin ! Ce n'est absolument pas normal ! Donc, les exemples sont innombrables.

Il y a également la question de la rémunération complémentaire versée aux directrices et aux directeurs d'école, car je crois qu'il y avait également une petite prime qui était versée en plus par la mairie, et qui n'a même pas été réévaluée depuis au moins 10 ans.

Bref, Saint-Cloud est, de ce point de vue, dans une situation dramatique si on la compare à d'autres communes des Hauts-de-Seine, notamment des communes populaires et faiblement dotées. Est-il normal que Saint-Cloud ne soit pas en mesure de proposer une offre éducative équivalente aux villes de Bagneux, Montrouge ou Gennevilliers ? Et je trouve cela incroyablement dans une ville comme Saint-Cloud, qui se gargarise d'être une ville formidable... etc. et quand on connaît le pouvoir d'achat d'un certain nombre de clodoaldiens ! Quand on compare la richesse des habitants, nous sommes dans les villes les plus riches de France, et que nous ne soyons pas capables d'avoir des toilettes qui fonctionnent pour nos gamins dans les écoles, donc, c'est incroyable ! Et ce n'est pas normal !...

Alors, quand allez-vous donner aux écoles les moyens de fonctionner correctement et permettre aux élèves de bénéficier d'un encadrement pédagogique de qualité ? Quand allez-vous faire de l'éducation des enfants une vraie priorité ? Si tant est que nous ayons une ambition pour Saint-Cloud, ce que j'espère... Je vous remercie.

LE MAIRE

Merci beaucoup pour votre question, et cela va me permettre de pouvoir mieux expliciter et de pouvoir mettre en avant la politique que nous menons dans les écoles, parce qu'il est vrai qu'il y avait un retard d'investissement dans les écoles quand je suis arrivé en 2005, c'est le moins qu'on puisse dire.

Le problème est que vous nous avez fort gentiment envoyé votre question hier, alors bien sûr nous allons y répondre, mais si vous l'aviez envoyée en début de semaine (elle est parvenue mercredi matin...), nous aurions pu vous donner des chiffres plus vieux, mais vous savez en 24 heures, à l'impossible nul n'est tenu !

J'ai essayé de retrouver l'investissement dans les écoles (élémentaires et maternelles) entre 2008 et 2014, et nous y avons investi 5 millions d'euros en 6 ans, donc c'est quand même un investissement colossal. Et c'est vrai que les écoles avaient bien besoin d'interventions en investissement.

Nous avons la segmentation école par école, et je regardais l'école de Montretout, puisque vous parliez de Montretout. Dans les 6 années, nous avons investi 640 000 euros rien que sur l'école Montretout, donc plus de 100 000 euros par an. Dedans, bien sûr, la réfection des sanitaires a été faite.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

Aussi, quand vous nous avez envoyé le mail hier, j'ai demandé aux équipes d'aller voir, et il y a effectivement 2 boutons poussoirs sur l'ensemble des sanitaires (filles et garçons) qui sont en panne et ils ont été réparés aujourd'hui. Vous savez, cela arrive, et je ne sais pas combien il y a de toilettes sur l'ensemble de la commune. Il y a 100 classes sur l'ensemble de la commune, et il y a un certain nombre de sanitaires qui ont quasiment tous été refaits, avec des couleurs, avec un code ; nous avons même une espèce de *guidelines* spécifique pour les sanitaires dans les écoles. Oul, il y a des toilettes qui se bouchent tous les jours, et nous les débouchons tous les jours, vous savez, c'est la vie d'une école, ce sont des choses qui arrivaient, qui arrivent et qui arriveront, bien évidemment.

Par contre, nous dire que cela reste des mois, voire des années, et que les élèves ne peuvent pas aller aux toilettes, ce n'est pas juste. En effet, nous intervenons, c'est réparé, mais encore une fois, je regardais le détail d'investissement fait depuis 2008 et vous avez :

- 1 328 905 Euros sur l'école élémentaire du Centre ;
- un montant total d'investissement d'1 007 573 Euros sur l'école maternelle des Coteaux ;
- 462 000 Euros d'investis sur le groupe scolaire Fouilleuse ;
- 638 000 Euros sur l'école Montretout ;
- 24 000 Euros sur l'école Pasteur ;
- 1 418 124 Euros sur le Val d'Or (entre la primaire et la maternelle).

Et je ne parle que de l'investissement, je ne parle pas du tout du reste. Donc, il y a un travail colossal qui a été mené dans les écoles. Je vous remercie pour votre question, parce que cela nous permet de vous informer, car souvent on ne fait pas assez notre publicité. Puis, cela nous permet justement de remercier les équipes de la Ville, avec les Services Techniques, qui travaillent d'arrache-pied, généralement en juillet et en août car ce sont des travaux très compliqués et que nous pouvons faire hors de la présence des enfants afin de remettre à flots les patrimoines scolaires. Il nous reste encore un travail sur l'école élémentaire Centre où nous n'avons pas encore tout fait, mais nous avons refait les sanitaires l'été dernier justement. Donc, c'est quelque chose que nous faisons.

Sur la pédagogie : d'abord, nous, nous ne sommes pas en charge de la pédagogie, c'est l'Education Nationale. Pour autant, nous versons, en effet, un certain nombre de subventions par élève et différentes entre les maternelles et les élémentaires. Donc, la Ville verse : 26 Euros par enfant pour les maternelles et 27 Euros par enfant pour les élémentaires pour le contenu pédagogique à chaque école.

Mais, parallèlement à cela, qui est le budget de la Ville, la Caisse des écoles, elle, verse 8 Euros par élève en plus, puisque lorsque nous votons les budgets, il y a le budget de la Ville, le budget de la Caisse des Ecoles, et le budget du Centre Communal d'Action Sociale, celui-ci n'ayant rien à voir dans le sujet des écoles, et il y a encore le budget annexe d'assainissement.

Donc, 8 Euros par élève versés par la Caisse des Ecoles, plus 350 Euros par maternelle, et 489 Euros par élémentaire versés par la Caisse des Ecoles.

Les livres : je suis un peu surpris de votre intervention sur la vétusté des ouvrages, parce que, bien que ce ne soit pas du tout de notre compétence, nous avons, en 2013 et en 2014, en accord avec l'inspection académique, versé une subvention de 12 Euros par élève pour, justement, le renouvellement des manuels scolaires.

Une fois que ce travail a été fait, Madame AUSSIBEL, qui travaille régulièrement avec Madame PINAUDT, a demandé à ce qu'on stoppe cette contribution supplémentaire. D'ailleurs, un certain nombre de parents nous avaient dit : « Mais, c'est scandaleux, puisque nous sommes passés de 39 Euros à 12 Euros, vous baissez la subvention pour les enfants ! ». Non, la subvention de 27 Euros est pérenne, pendant 2 ans il y a eu une subvention supplémentaire de 12 Euros pour les manuels scolaires exclusivement, qui s'est arrêtée et qu'il faudra peut-être renouveler dans 2 ou 3 ans, je ne sais pas très bien quand. Ce sera au moment où les manuels scolaires le justifieront.

Enfin, la Caisse des Ecoles verse 23 Euros à la coopérative par élève pour la CM2, pour le voyage de fin d'année. Elle prévoit dans son budget 2016 : 11 550 Euros pour les projets d'action éducative. Je n'ai pas fait le total de tout cela, mais quand on sait qu'il y a environ 2600 élèves scolarisés dans le secteur public à Saint-Cloud, cela fait quand même des montants non négligeables.

Alors, ils ne sont peut-être pas suffisants, mais encore une fois, comme j'ai reçu votre question un peu tard, je n'ai pas eu le temps de faire le *benchmarking* des villes voisines, mais nous allons le faire et nous vous le communiquerons. Je pense que



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

nous sommes dans une moyenne tout à fait correcte. Votre intervention était un peu excessive, mais peut-être fondée il y a quelques années, elle ne l'est plus aujourd'hui, parce que ce travail d'accompagnement, nous le faisons.

Alors, vous avez raison, c'est vrai que nous avons eu un problème sur la piscine. Il y avait un temps de bassin qui était très court, nous nous en sommes aperçus. Les enseignants ont sollicité le PEEJ, Madame ROSSET, Madame PINAULDT, donc nous avons corrigé le tir et aujourd'hui, il y a un vrai temps de bassin qui permet l'apprentissage de la natation.

Ce sont des choses qui arrivent tous les jours dans la vie de gérer les plannings, de les adapter, et cela a duré jusqu'aux vacances de la Toussaint, septembre et octobre, et puis après, le tir a été corrigé. Mais, ce que vous disiez sur le temps de bassin, avant que nous rectifions le tir, était effectivement exact, car ils passaient 15 ou 20 minutes dans l'eau, ce qui n'était pas très satisfaisant.

Je ne sais pas si Madame PINAULDT a quelques compléments d'informations à ajouter ?

BRIGITTE PINAULDT

Oui.

En ce qui concerne la rémunération des directeurs et des enseignants dont vous parlez, je voulais vous donner quelques données chiffrées.

Les directeurs des écoles maternelles et élémentaires reçoivent une indemnité pour le temps de restauration de 11h30 à 13h30, ce temps est périscolaire, donc rémunération par la Mairie de 265,88 € brut par mois, ce qui fait 242,32 € net, malgré le fait qu'ils ne soient pas obligés de rester dans l'établissement scolaire, mais il faut qu'ils soient joignables. En fait, le véritable référent qui reste sur place est un référent périscolaire parmi l'équipe des animateurs.

Ensuite, autre source de financement : les directeurs des écoles élémentaires reçoivent une indemnité pour le temps d'étude et loisirs, c'est-à-dire le temps qui dure de 15h45 à 17h00, nous sommes toujours sur un temps périscolaire de 196,74 € brut, ce qui fait 179 € net pour la répartition des élèves dans les classes étude-loisirs, uniquement pour assurer cette répartition. Ces mêmes personnes sont également rémunérées, comme leurs collègues enseignants, s'ils ont en charge en plus un groupe d'élèves, c'est-à-dire pendant le temps de l'étude, s'ils prennent en charge l'étude pour un groupe d'élèves. Ils sont là de 15h45 à 17h00, toujours, mais ce temps est divisé en deux. En effet, il y a d'abord une surveillance de la cour de récréation de 15h45 à 16h15 où ils sont rémunérés 11,66 €, et de 16h15 à 17h00 où ils ont la charge d'un groupe d'étude, ils sont rémunérés 21,86 €, donc c'est une rémunération à l'heure.

Ces rémunérations là que je vous donne, ces chiffres là que je vous donne sont régis par des textes officiels. Je peux vous donner les textes, c'est un décret, d'une part, du 14 octobre 1966, et un décret du 7 juillet 2010 qui a permis de revaloriser ces rémunérations. Donc, on se base uniquement sur des rémunérations qui sont officialisées par ces décrets, et qui n'ont pas bougé, effectivement, depuis 2010, mais nous appliquons les textes et nous sommes complètement dans la réglementation. C'est ce que je voulais préciser.

LE MAIRE

Madame RENAUDIN.

DELPHINE RENAUDIN

J'ai dit tout à l'heure que je n'avais pas de communication pour le service, mais là je ne peux pas laisser dire que nous ne faisons rien ni pour la maintenance, ni pour l'entretien technique des bâtiments communaux. Parce que, nous disposons de 22 marchés pluriannuels contractés avec des bailleurs, 16 pour les bâtiments, 6 pour la sécurité, et de 5 marchés pluriannuels avec des fournisseurs.

Globalement, ces 2 fonctions coûtent à la Ville, c'est-à-dire bâtiments, sécurité et ateliers, 600 000 € par an. Quant au nettoyage des bâtiments, nous consacrons un budget annuel de 770 000 €, plus une participation aussi sur ce que fait ACTIVE. Ce sont des marchés qui sont faits par les services, avec le Juridique, qui sont des marchés suivis. Certes, il y a aussi des choses à rectifier de temps en temps, mais qui donnent un gros travail et il y a énormément de travail qui est fait et Dieu Merci, il y a une sécurité qui est toujours à la pointe de nos préoccupations.

Je remercie le service, parce qu'on ne le dit jamais assez. Alors, on ne va pas vous embêter avec nos contrats que nous passons pour les gouttières, ou pour le dénoyage des toits et autres... mais, il faut que nos bâtiments servent. En effet,



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

quand vous mettez 500 personnes, donc 500 enfants, dans des toilettes dans leur école, alors de temps en temps, il y en a qui s'en servent avec encore beaucoup d'apprentissage et qui oublient de tirer leur chasse d'eau... malheureusement !

LE MAIRE

Oui, c'est complet ! *(Rires de l'assemblée).*

Monsieur BRUNSCHVIG.

XAVIER BRUNSCHVIG

Je tiens à préciser que, je l'ai dit d'ailleurs dans ma question, des travaux importants avaient été faits, donc je l'ai reconnu. En effet, je l'ai déjà dit en réunions publiques, que vous aviez repris une politique d'investissement beaucoup plus importante que celle qui avait été conduite par vos prédécesseurs. Donc, la question n'est pas là, on le reconnaît. En revanche, je dis juste que sur l'entretien, et sur les moyens qui sont donnés aux écoles, il y a un souci.

Alors, on peut considérer que tout va bien, que c'est formidable et qu'on dépense 770 000 €uros chaque année pour nettoyer les bâtiments publics de Saint-Cloud, que tout est parfait dans le meilleur des mondes !... Alors, peut-être que j'ai des retours du terrain qui sont faux, peut-être que mes enfants ne racontent n'importe quoi ! Peut-être que les associations de parents d'élèves que je rencontre sont de mauvaise foi ! Peut-être ? Tout va bien, je vous félicite, c'est extraordinaire !...

Acceptez quand même, que temps en temps, du terrain remontent des choses qui ne sont pas forcément celles que vous percevez ou celles qui vous sont remontées par vos services. Moi ce que je vous cite, ce sont des cas réels qui existent, voilà.

Quant au benchmark avec les villes du département, je me souviens de directeurs d'écoles ou de directrices d'écoles (je ne sais plus) qui arrivaient... il y en a une qui arrivait de Puteaux et une autre de Meudon, et qui disaient, mais ici il y a un cap qui est absolument impressionnant dans les écoles, entre ce qui est fait ici et ce qui est fait dans d'autres villes...

LE MAIRE

Je ne sais pas. Mais, en tous les cas, je sais que les enseignants ne demandent pas leur mutation quand ils sont à Saint-Cloud, car ils ne veulent pas partir... mais, on ne va pas chercher à vous convaincre, mais nous ne sommes pas du tout contents de nous, ce n'est pas du tout cela... c'est que nous sommes sur le terrain tous les jours, nous voyons très bien ce qui est fait.

Alors après, nous avons des appréciations différentes des institutrices sur la propreté d'une classe, est-ce que le ménage est bien fait ou pas... D'ailleurs, nous avons une personne qui suit ce chantier de très près, c'est Monsieur MEYNIEL. Croyez-moi, quand les prestations ne sont pas correctement fournies, il y a un certain nombre de pénalités qui tombent, et je vois passer les courriers recommandés qui les fixent. Dans ce cas-là, l'entreprise est rattrapée et doit ou bien payer des pénalités ou améliorer la qualité de la prestation fournie. Mais, voilà, cela reste des écoles qui vieillissent et sur lesquelles il faudra continuer l'entretien, bien sûr.

Monsieur DIAI.

THIERRY DIAI

D'ailleurs, avant de poser mes 3 questions, j'aimerais venir à votre secours, malgré moi ! Parce que, quand j'entends Monsieur BRUNSCHVIG, je vois que ce Monsieur est toujours animé de bonnes intentions... pourtant, à chaque fois que la gauche prend le pouvoir, tout est tiré vers le bas !

J'ai 3 questions, et cette fois-ci, j'ai pris le soin de vous les envoyer par e-mail bien avant, en tout cas, cela n'était pas hier...

1^{ère} question :

Au cours du Conseil municipal du 19 novembre et suite aux attentats du 13 novembre, je vous ai demandé d'engager une réflexion pour améliorer la sécurité devant nos écoles. En effet, je n'avais pas constaté de changement visible en termes de stratégie sécuritaire.



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

Vous avez rejeté ma demande et m'avez simplement répondu qu'il n'était pas question de poster un policier municipal devant chaque école. Tel n'était d'ailleurs pas ma demande, sauf erreur de ma part, faute de policiers insuffisants en nombre. Et bien entendu, leurs missions doivent rester centrées sur l'investigation et l'intervention.

Toutefois, tout ne se résumant pas à une question de moyens, mais à l'utilité et l'efficacité des décisions prises, je suggère d'une part, que la mission des agents municipaux de la Ville, qui sont chargés d'établir les amendes liées au stationnement, soit réaffectée partiellement au renforcement de la protection de nos écoles. Bien entendu, il resterait à définir selon quelles modalités afin de rendre leur travail le plus efficace possible. Je demande également une analyse des risques.

LE MAIRE

Je vais essayer de répondre. D'abord, chacun son métier, les ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) ne sont pas des agents de sécurité, alors peut-être que j'avais répondu un peu rapidement à votre question, parce qu'on était quelques jours après les attentats, mais, bien évidemment qu'un certain nombre de briefings, de consignes, de mesures ont été prises dès le lundi matin qui a suivi le 13 novembre, c'était un vendredi.

Donc, le lundi était un 16 novembre, et dès le lundi j'étais moi-même à l'entrée d'une école, Madame PINAULDT également, et nous avons pris un certain nombre de mesures, dont ce n'est peut-être pas l'utilité de les rendre publiques, parce que leur efficacité naît de leur discrétion.

Mais, à la fois avec les gardiens de chacune des écoles, à la fois avec la Police Nationale, la Police Municipale, les enseignants et les directrices ou directeurs, il y a eu pendant le week-end un certain nombre de briefings qui ont été faits, des mesures ont été prises. Après, je constate que dans aucune école de France, il n'y a de personnel en faction, il n'y a pas de gardes « statiques » devant aucune école de France.

En revanche, nous avons beaucoup de dispositifs. Monsieur SINGIER est en train de finir, Madame PINAULDT le disait tout à l'heure dans son intervention, une vérification d'un certain nombre de mesures complémentaires que nous pouvons prendre, et nous les prendrons, il nous fera un rapport.

Donc, nous travaillons sur ce sujet-là et nous sommes suffisamment responsables pour bien prendre en compte le fait que les écoles sont des lieux sensibles, comme les lieux de culte d'ailleurs, parce qu'elles peuvent être visées et l'ont été dans le passé.

Aussi, nous essayons de mettre tout en œuvre pour essayer d'assurer une sécurité maximum. Maintenant, vous savez, quand vous voyez ce qui se passe, je ne sais pas très bien quelle est la sécurité maximum... et il y a un moment où il ne faut pas non plus raconter des histoires aux gens ! Il y a une vie qui doit se dérouler et un certain nombre de mesures qui sont prises... nous verrons, d'ailleurs, avec les forces de l'ordre ce que nous pouvons communiquer et ce qui doit rester confidentiel, ne serait-ce que pour préserver l'efficacité de ces mesures.

Mais, je vous rassure, il y a un certain nombre de mesures, de comportements qui ont bien été transmis ou pris par les différents personnels qui sont autour des écoles.

THIERRY DIAI

2^{ème} question :

Lors du dernier Conseil municipal, vous avez indiqué que vous aviez choisi pour des raisons politiques de réduire significativement les décorations de Noël dans la ville. Je vous remercie de bien vouloir nous faire connaître ces raisons.

LE MAIRE

Monsieur LEBRUN.

DOMINIQUE LEBRUN

Avant de vous indiquer les motifs, je vais vous dire l'économie que nous avons faite. Parce que je pense que c'est quand même important, et vous-même dites qu'il faut faire des économies, vous avez beaucoup insisté sur ce point, et vous avez raison !

En termes d'illuminations : en 2014, nous avons dépensé 172 200 euros : en 2015, nous avons dépensé 73 600 euros. Il est bien clair que la prestation était inférieure, c'est inévitable, ou alors, c'est qu'avant, nous aurions été très mauvais. Aussi, nous avons choisi un certain nombre d'endroits où il passe le plus de personnes, c'est-à-dire, le boulevard de la République au droit de Monoprix, le Centreville, et puis, avec les dotations que nous avons prévues de mettre en œuvre,



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

nous avons fait ce que nous avons fait, et cela ne veut pas dire pour autant que la ville de Saint-Cloud a été complètement abandonnée pendant cette période de fêtes. Il est vrai que, si nous pouvions faire mieux, on ferait mieux, mais par les temps qui courent, il était difficile d'assurer une meilleure prestation, rares sont les clodoaldiens qui s'en sont plaints. Et tout le monde a bien compris que nous sommes dans une situation difficile et qu'il faut en tirer toutes les conséquences, et c'est probablement là où nous avons un poste budgétaire qui nous permet de le faire, puisque, en ce qui concerne beaucoup d'autres, ce sont des dépenses obligatoires et, malheureusement, nous avons peu de marge de manœuvre. Si vous avez, vous, d'autres marges de manœuvre, n'hésitez pas à nous les indiquer !

THIERRY DJAI

Alors, je vais simplement vous indiquer que, lorsque je regarde d'autres villes, je ne peux en tirer qu'une seule conclusion, c'est que la ville est mal gérée !

Voici ma 3^{ème} question :

Enfin, au cours de ce même Conseil Municipal, je vous ai fait part de ma stupéfaction quant à la sensation incroyable d'immobilisme et du manque de vie qui règne dans notre ville. Quelles solutions envisagez-vous de prendre pour changer la donne et permettre ainsi, aux clodoaldiens, de vivre dans un cadre plus agréable ?

LE MAIRE

Je ne sais pas très bien ce que vous dites et ce que vous envisagez par là, je crois que nous ne vivons pas dans la même commune ! Ceci étant, j'observe qu'effectivement toutes les manifestations auxquelles nous avons assisté ces dernières semaines ou ces derniers mois, je ne vous y ai absolument pas vu, jusqu'à la galette du Centre, d'ailleurs, qui est dans votre quartier et vous n'y étiez pas.

Alors, vous vous plaignez qu'il n'y a pas d'animations dans la ville, mais allez aux 3 Pierrots pour voir ce qui s'y passe, venez aux manifestations municipales qui existent partout, allez sur les marchés où on trouve beaucoup de monde maintenant, allez à la Médiathèque, allez au Musée (Madame DE LARMINAT nous parlait tout à l'heure du Musée où nous avons maintenant 20 000 entrées par an)... alors, nous pouvons toujours faire mieux et mettre des barnums partout ! Venez au repas de l'Amillé, et vous n'y étiez pas non plus !

Mais, je peux vous dire qu'il se passe des choses dans la commune, et visiblement vous ne souhaitez pas y participer, donc je comprends que de ce fait vous soyez isolé et que vous trouviez qu'il ne se passe pas grand-chose, mais c'est une question d'ouverture personnelle, car lorsqu'on décide de ne rien voir, effectivement, on ne voit rien !

Mais, je vous ai amené et je vais vous remettre la plaquette des 3 Pierrots, et puis, je vous ferai un cadeau, mais n'y voyez pas malice, je vous donnerai le livret de l'exposition Emile Verhaeren, allez voir et vous verrez que pour une commune comme la nôtre, c'est assez exceptionnel ! Nous faisons des efforts, y compris budgétaires d'ailleurs, pour assumer tout cela. Par exemple, il y a 78 000 entrées par an aux 3 Pierrots, Monsieur CLIMAUD ici présent a organisé aqua fluo à la piscine pendant un week-end et il y avait un monde fou ! Voilà, il se passe plein de choses tous les jours, encore faut-il souhaiter y participer, s'informer, et il y a aussi l'ECLA avec les expositions... enfin, franchement, il y a plein d'exemples de spectacles !

Après, cela n'est peut-être pas à votre goût ou vous ne souhaitez peut-être pas y participer, mais, je peux le comprendre et cela ne me choque pas car chacun est libre, par contre, on ne peut peut-être pas en tirer comme conclusion qu'il ne se passe absolument rien. Donc, nous n'avons visiblement pas la même vision de la commune, mais on vous fera passer l'ensemble des manifestations qui sont sur la ville, il y en a une par soir (comme les 3 Pierrots, ce soir). Bref, il se passe beaucoup de choses dans notre ville, encore faut-il y participer !

Vous savez, vous allez même à Boulogne-Billancourt où il y a 120 000 habitants, et vous y allez à 21 H 00 le soir, ce n'est pas plus animé qu'à Saint-Cloud !

Nous allons ouvrir une nouvelle brasserie et Monsieur PIERSON en a parlé, cela fait 10 ans que je suis Maire et cela fait 10 ans que je ne trouve pas normal que dans le Centre-ville ici on ne puisse pas, le samedi matin, boire un café, ou alors, après des mariages, le samedi matin, que les personnes quittant le mariage ne puissent pas aller prendre l'apéritif... etc. en effet, ce n'est pas normal ! Alors, avec cette brasserie qui sera ouverte 7 jours sur 7 à partir de 7 H 00 ou 7 H 30 du matin, y compris le samedi et le dimanche, cela va amener un peu de dynamique !



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 Janvier 2016

En revanche, après, je vous enverrai assez rapidement les riverains qui vont habiter au-dessus et qui, à partir de 21 H 30, vont avoir des conflits... parce que, je sais déjà comme cela va finir, parce que la brasserie va être animée, le soir, les gens vont aller boire un verre, ils vont être dehors, ils vont fumer, ils vont discuter, sans rien faire de spécial... simplement, lorsque vous êtes 10 à table et que vous parlez, vous parlez fort, parce que vous êtes en plein air... cependant, les gens qui sont au-dessus et qui veulent dormir, il va y avoir des conflits d'intérêts. Mais, c'est le lot quotidien auquel nous sommes soumis, nous sommes déjà prêts avec Madame CHAFFARD-LUÇON et Monsieur PIERSON à intervenir. Je le dis d'autant plus avec force que c'est le problème que nous connaissons avec le garde-manger où les habitants du dessus se plaignent tous les soirs d'été, quand il y a la terrasse. Nous connaissons déjà cette situation, donc nous allons la connaître là aussi.

Mais, d'un autre côté, nous ne pouvons pas avoir des gens qui nous disent qu'il ne se passe rien, et qui veulent de l'animation, et puis, une fois qu'il y a l'animation, avoir les plaintes parce que cela fait du bruit ! Croyez-moi, la ville est animée, nous pouvons peut-être faire mieux, nous pouvons peut-être faire plus. Je ne parle même pas de toutes les activités autour des seniors, autour de la jeunesse, les carnavales... franchement, à titre personnel, je connais mon agenda, et je ne peux même pas assister à toutes les manifestations, parce que, parfois il y en a plusieurs par soir et il faut que je fasse des choix... il y a le volley aussi, bien sûr... alors, il y a vraiment de quoi faire !

On peut toujours souhaiter plus. Certes, pour l'instant, il n'y a pas de boîte de nuit dans la ville... Il y en a eu une à une époque, et, franchement, j'ai connu les problèmes qu'il fallait gérer. Ce fut en début de mandat en 2005, elle a été fermée, et je ne suis pas mécontent... Voilà, nous avons une ville qui est animée.

A contrario de cela, il faut bien être conscient aussi que nous avons une population qui vient vivre ici en famille et qui, justement, a contrario de Paris ou d'autres villes viennent chercher ici une certaine forme de quiétude et un cadre de vie. Donc, c'est un équilibre qu'il faut trouver entre des animations, de l'activité sportive, culturelle, artistique... etc. et puis, ce que certains viennent rechercher ici, c'est-à-dire, le fait d'avoir une ville apaisée et conviviale où ce n'est pas forcément barnum tous les soirs.

Moi, je n'ai pas la même vision que vous, alors je ne sais pas ce que mes collègues en pensent, mais on vous fera passer les éléments et vous verrez qu'il se passe des choses à Saint-Cloud !

THIERRY DIAI

Vous voyez, si cette remarque ne venait seulement que de moi, je dirais que vous êtes un homme convaincant. Malheureusement, la réalité est qu'il y a beaucoup de personnes qui font cette remarque. Et je n'ai pas rencontré nécessairement ces personnes depuis que je suis un élu municipal, comme vous. Alors, maintenant, pour ce qui est de l'ECLA, des 3 Pierrots, mes enfants y vont, ma femme va à l'ECLA et je ne dis pas qu'il n'y a rien, mais il y a une sensation étrange. Par exemple, on n'a pas forcément envie d'aller faire ses courses à Saint-Cloud, on n'a pas envie forcément de se balader à Saint-Cloud, alors qu'il y a un gros potentiel.

LE MAIRE

... on ne sait pas très bien, hein !...

THIERRY DIAI

Je ne suis pas sûr non plus que le fait d'installer une brasserie (mais, c'est une bonne chose !) va changer la donne au niveau de la ville. Bien sûr, tout ne peut pas être animé dans une ville, puisque Saint-Cloud est une grande ville et tout ne peut pas être animé, évidemment ! Mais, il devrait au moins y avoir des pôles, un centre qui regrouperaient, qui draineraient de la population pour vivre, pour se balader, pour faire leurs courses... voilà.

LE MAIRE

C'est amusant... parce que, c'est un peu une soirée flash-back. En effet, ce que vous dites me rappelle l'année 2001 avec les élections municipales où une liste s'était présentée et avait pour leitmotiv « Saint-Cloud, la belle endormie ». Alors, on pouvait en penser ce qu'on en voulait, mais c'était le leitmotiv d'une équipe.

Je suis arrivé après en 2005, et à partir de 2008, nous avons mis en place un certain nombre de choses. Alors, le paradoxe est que : autant on reprochait à mon prédécesseur, à tort d'ailleurs, que Saint-Cloud était « La belle endormie », et, entre 2008 et 2014, c'était l'activisme des réformes qui m'était reproché, donc vous voyez que tout cela est tout à fait subjectif et paradoxal !

Aussi, je crois qu'il faut trouver un équilibre entre une attractivité culturelle, commerciale et sportive. Evidemment, nous n'avons pas de centres commerciaux, on n'a pas les passages à Saint-Cloud, mais nous sommes une ville de



Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

29 105 habitants, il y en a 120 000 à Boulogne-Billancourt, 82 000 à Rueil-Malmaison. Donc, chaque ville trouve son positionnement en fonction de sa population, de sa topographie, de son urbanisme... etc., donc, nous avons un équilibre aujourd'hui que nous pouvons améliorer, que nous pouvons sûrement performer, je n'en doute pas, mais il n'est pas tout à fait non plus au niveau de ce que vous décrivez. Par conséquent, nous pouvons encore faire des progrès, mais nous ne partons pas complètement de zéro.

Merci mes chers collègues, la séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 H 10.

Le Maire, soussigné, constate que le compte-rendu du 28 janvier 2016 concernant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal dans ladite séance, a été affiché par extrait le 2 février 2016 conformément aux prescriptions de l'article L2121.26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que sur tous les panneaux d'affichage municipaux. Il sera publié dans "L'Officiel de Saint-Cloud" distribué dans tous les foyers de la Ville.

Le Maire,

Éric BERDOATI